



Le mercredi 28 mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 22 mars 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir): M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), M. Stéphane DELANNOY (à M. Pierre BOURGOIS)

Absents : Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 18-1-10

Intercommunalité

Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage

Dissolution

Répartition du disponible financier 2017
du SIGDV entre les communes
membres

Rapport de M. le Maire

Avant sa dissolution, le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage a, par délibération du 14 juin 2017, procédé à la clôture de ses opérations comptables pour l'année 2017.

L'exercice 2017 a laissé apparaître un excédent d'investissement de 3 400 € et un excédent de fonctionnement de 41 640,19 €, soit un excédent total de 45 040,19 €.

Le contrôle de légalité ayant demandé de délibérer à nouveau pour fixer la répartition du solde de l'actif, du passif et de la trésorerie entre les communes membres, le comité syndical s'est réuni le 26 septembre 2017.

Cette répartition doit être approuvée par les 37 communes membres.

Ainsi, le comité syndical propose de répartir cet excédent de trésorerie sur la base du critère lié à la population municipale de chaque commune membre issue du dernier recensement INSEE en date de 2014 qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Au regard du tableau de répartition ci-joint, la ville de Bondues percevrait la somme de 490,00 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- de valider l'absence d'actif et de passif du Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage,
- de répartir le disponible de trésorerie auprès des communes selon le critère de la population issue du dernier recensement INSEE,
- d'accepter la somme de 490,00 € revenant à la ville de Bondues.

Travaux préparatoires
Conseil d'Administration du 13 mars 2018
Commission Générale du 20 mars 2018



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire